



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 17 JANVIER 2023 – 20 HEURES

Le dix-sept janvier deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Dingy-en-Vuache dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Éric ROSAY, Maire.

Présents : Monsieur Eric ROSAY, Monsieur Marc MENEGHETTI, Monsieur Olivier RIGAL, Monsieur Olivier GRANDCHAMP, Madame Sophie TURCK, Madame Christèle PERROTIN, Madame Catherine ARGAUD, Monsieur Joël SOLER, Monsieur Serge BRULER, Madame Patricia GRUBER, Madame Geneviève VUETAZ, Madame Stéphanie COMESTAZ,

Absents excusés : Madame Murielle MORANDINI, Monsieur Pierre LAUPIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier RIGAL.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Ajout d'un tarif de cantine
- Autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2023
- Approbation du projet de mobilité douce du hameau de Dingy et sollicitation de subvention

Monsieur le Maire demande si le compte rendu de la dernière séance soulève des remarques, ce n'est pas le cas. Le compte rendu est approuvé.

DELIBERATIONS

- **Ajout d'un tarif de cantine**

Les tarifs de la cantine ont été fixés par délibération le 12 juillet 2022. Mais aucun prix n'a été déterminé pour un repas adulte.

Monsieur le Maire propose de fixer à 6 € le prix d'un repas adulte à la cantine.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

- **Autorisations de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2023**

Monsieur le Maire rappelle que, s'agissant de dépenses d'investissement, l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales permet au Maire, sur l'autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors autorisation de programme et crédits de paiements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et ce jusqu'à l'adoption du budget de 2023.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023 lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser ces dispositions qui permettront la poursuite des programmes d'investissement durant les premiers mois de l'année et d'ouvrir comme suit les crédits :

- Chapitre 20	Immobilisation incorporelles	2 600 €
- Chapitre 204	Subvention d'équipement versées	65 000 €
- Chapitre 21	Immobilisations corporelles	110 180 €
- Chapitre 23	Immobilisations en cours	200 000 €

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

- **Approbation du projet de mobilité douce du hameau de Dingy et sollicitation de subventions**

Les travaux d'enfouissement des réseaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SYANE se termineront prochainement. La Commune a choisi le cabinet GEOPROCESS, qui est le Maître d'œuvre de l'enfouissement, pour être également le Maître d'œuvre des travaux de sécurisation.

Le montant estimatif des travaux est de 275 984,50 € HT soit 331 181,40 TTC.

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet et de l'autoriser à solliciter des subventions.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

Méthaniseur de Viry : le Conseil approuve le projet qui lui a été présenté pour avis.

INSEE : la Commune a été informée que sa population légale était de 755 habitants.

Point sur les projets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

A Dingy-en-Vuache, le 15 février 2023,

Le Secrétaire,
Olivier RIGAL



Le Maire,
Éric ROSAY



Mis en ligne sur le site internet de la commune le : 17 FEV. 2023
Exemplaire papier tenu à disposition du public à partir du : 17 FEV. 2023